



HEBDO

Octobre 2021

Informer. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

BOYCOTT DE LA 2^{èME} CONVOCATION DU CTL

<u>Au CTL du 7 octobre 2021</u>, toutes des organisations syndicales représentatives ont voté <u>CONTRE</u> le projet d'implantation du Centre de Gestion des Retraites à Châteaubriant.



Pour un vote contre par **FO**?

- contre la centralisation de missions qui déshabille *Pierre* pour habiller *Paul* et en profite pour supprimer des emplois au passage sans en chiffrer la quantité,
- contre l'obligation faite aux agents des CGR de Paris/ Ajaccio/Martinique de changer de métier contre leur gré,
- contre l'incertitude de la pérennité de l'antenne castelbriantaise, etc

De surcroît, la DRFiP44 ne change JAMAIS la moindre virgule à son projet, ce qui serait pourtant la preuve d'un dialogue social sain et de qualité.



Extrait du règlement intérieur des CTL : « Durant le délai de réflexion compris entre la 1ère et la 2^{nde} délibération, l'administration fait connaître les modifications éventuelles proposées au projet de texte aux représentants du personnel 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la 2^{nde} délibération.

Des agents du 44 risquent d'être confrontés à une situation identique. : c'est en tout cas ce que la directrice a annoncé le 7 octobre (voir toujours le CR du CTL du 7 octobre).

Pour toutes ces raison, **FO** boycottera l'instance du 21 octobre prochain.

STATUT DU FONCTIONNAIRE : TROP COMPLIQUÉ OU TROP DÉRANGEANT ?

Le projet de code de la fonction publique était le seul point à l'ordre du jour du Conseil Commun de la Fonction Publique du 30 septembre 2021¹.

La loi de transformation de la fonction publique a autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnance pour remplacer le statut général des fonctionnaires par un code de la fonction publique.

Le gouvernement n'a eu de cesse d'expliquer que le droit fixé par le Statut général des fonctionnaires était trop

1- Il s'est tenu sans la présence de la CGT et de Solidaires qui ont choisi de boycotter en expliquant : «Nous ne souhaitons aucunement par notre présence au CCFP, à l'occasion d'une séance pour laquelle nous estimons qu'un véritable débat contradictoire sera impossible, accompagner ou cautionner une démarche que nous contestons ». FO a choisi de siéger pour expliquer clairement son opposition et voter contre le projet d'ordonnance.

compliqué et qu'il fallait le simplifier.

Pour *FO*, le droit prétendument trop compliqué permet aux fonctionnaires de bénéficier de garanties importantes.

FO ne sous-estime donc pas tous les dangers que représente la réécriture du Statut général dans un objectif de simplification par un gouvernement qui n'a fait que montrer son hostilité contre le droit du travail d'une manière générale et sa volonté de le remettre en cause à coup d'ordonnances.

A cette étape, ce n'est que le début de ce processus destructeur qui est engagé.

Face à celui-ci, la position de **FO**, fixée lors du Congrès de Nancy, est claire : « Le congrès dénonce l'élaboration d'un code général de la fonction publique imposé par ordonnance. Ce code est une entreprise de simplification et de déréglementation contre les garanties du statut général des fonctionnaires et l'existence même de ce statut. Le congrès dénonce ce projet et mandate ses instances pour le faire échouer ».

Explication du vote CONTRE de *FO***:** entre un code de la fonction publique et le Statut général des fonctionnaires, *FO* choisit clairement le second : sans s'étendre sur cet oxymore qu'est la codification à droits constants, mais *FO* tient à souligner que dans cet exercice, tout est choix politique du plan à la réécriture.

Ces choix politiques se situent dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique et sont fondés sur la simplification et le rapprochement public/privé que nous condamnons.

FO a donc voté contre ce projet d'ordonnance.

Contre	Pour	Abst°
FO FSU	CFDT, UNSA, CGC, employeurs territoriaux, employeurs Etat	FAFP

RÉFORME DES RETRAITES

Alors que le monde d'après commence à se dessiner, la réforme des retraites se déconfine également : les 1^{ères} annonces ne sont pas pour rassurer : report de 6 mois pour ceux nés en 1961 ? La priorité n'est-elle pas de résoudre les problèmes d'emploi ?





Le syndicat c'est comme l'assurance.
Il ne faut pas attendre
d'avoir un accident pour adhérer .

100€ = 34€?

Cotisation
de 100,00 €

Coût réel = 34€